

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Public concerné :

Toute personne ayant en charge la gestion des risques

Prérequis : Absence de prérequis.

Durée : 2 jours / modulable selon besoin

Objectifs de la formation :

Compétence visée : Mettre en place et actualiser le DUERP au sein de son établissement

• Aptitudes :

- Situer la prévention des risques professionnels dans un cadre législatif
- Mettre en place une politique de prévention et être capable de formaliser dans un document les résultats de l'évaluation des risques professionnels
- Mettre en place un plan d'action pour améliorer la santé et la sécurité au travail des salariés.

Méthodes pédagogiques :

- Exposé du formateur, exercices pratiques.
- Travail avec les participants sur les situations rencontrées au sein de l'établissement.
- Elaboration d'un diagnostic et plan d'action

Le programme :

1. Qu'est-ce qu'un risque ?

- Les mécanismes d'apparition d'un dommage
- Les fiches de risque

2. Enjeux liés à l'évaluation des risques

- Exigences réglementaires
- Principes généraux de prévention
- La responsabilité de l'employeur en matière de prévention

3. Evaluer les risques au sein de son établissement

- Méthodologie du DUERP
- Les unités de travail (UT)
- La classification des risques et l'inventaire des situations à risque
- L'évaluation et la hiérarchisation des risques
- Le plan d'action correctives
- Particularités de l'évaluation des Risques Psychosociaux
- Plan d'action

Modalités de validations des acquis :

- Réalisation d'un test de connaissances en amont et en aval de la formation
- Attestation de formation remise en fin de formation

Contacts	Céline LISEK 06-87-43-90-76 lisekformation@gmail.com	Delphine PARIS 06-76-90-77-07 delphine80paris@gmail.com
Modalités et délais d'accès	Locaux mis à disposition par l'établissement, accessibles aux personnes en situation de handicap, et permettant la distanciation entre participants. En cas de besoins spécifiques, nous contacter. Matériel (PC, vidéoprojecteur) du formateur. Adaptation des moyens pédagogiques par le formateur aux personnes en situation de handicap.	
Evaluation et livrables	Un livret d'accueil est remis à chaque stagiaire en début de séance (format dématérialisé joint au support de formation). Une évaluation des connaissances et de la satisfaction sont réalisés en amont et en aval de formation. Une documentation pédagogique remise à chaque participant, par voie dématérialisée. Une attestation de suivi de formation, les émargements, les tests de positionnement et un compte-rendu pédagogique sont remis au Client, dans les 72h suivant la formation.	

Pour connaître notre taux de satisfaction clients, **Consultez notre site !** lisekformation.fr

LISEK Formation Conseil
16, Lieu-dit La Râperie – 80340 PROYART
TEL 06 87 43 90 76 – Email : lisekformation@gmail.com

